

UNSS COLLEGE DE FERRETTE

Pour s'inscrire à l'association sportive du collège de Ferrette, il te faut :

- Une autorisation parentale (compléter le document ci-dessous)
- Une cotisation de 15 euros*

(Le certificat médical n'est plus obligatoire : les élèves aptes à la pratique sportive en EPS sont aussi considérés aptes à la pratique sportive en UNSS)

*règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de l' « AS du collège de Ferrette »

<ul style="list-style-type: none">• AUTORISATION PARENTALE : <p>- Je soussigné (e), (père, mère ou tuteur) :</p> <p>- Demeurant à (adresse) :</p> <p>- Tél : portable :</p> <p>- Autorise ma fille, mon fils, (nom, prénom)</p> <p>- Né(e) le - en classe de :</p> <p>à faire partie de l'association sportive du collège de Ferrette, pour l'année 2019 / 2020.</p>	<p><u>Activité(s) choisie(s) :</u></p> <p>*</p> <p>*</p> <p>*</p> <p>*</p> <p><u>Formule retenue :</u></p> <p>Loisirs ? <input type="checkbox"/></p> <p>Compétition ? <input type="checkbox"/></p> <p>Les deux ? <input type="checkbox"/></p>
---	---

J'accepte que les responsables de l'AS autorisent en mon nom une intervention chirurgicale ou médicale en cas de besoin, et que l'image de mon enfant soit publiée sur le site web de l'établissement.*

*rayer en cas de refus de l'une des mentions proposées

Fait à :

le :

Signature :